

## AVIS DES SOCIETES

### PAIEMENT D'ANNUITES

#### **EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB 2008/2 »**

La Société Tunisienne de Banque porte à la connaissance des souscripteurs à l'emprunt obligataire «STB 2008/2» que la cinquième annuité (remboursement en capital et règlement des intérêts au taux de 6,50%) venant à échéance le **mardi 18 février 2014**, sera mise en paiement à partir de cette date, auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs de compte par le biais de la STICODEVAM comme suit :

- Principal par obligation : **6,250 DT**
- Intérêt brut par obligation : **4,875 DT**
- Total brut par obligation : **11,125 DT**